

# Foire aux questions pour la deuxième phase de l'appel de propositions d'août 2019

*Mise à jour le 3 janvier 2020*

## Table des matières

1. Si un organisme a déjà conclu une entente de financement avec le Centre des compétences futures, peut-il soumettre une nouvelle proposition dans le cadre de cet appel?
2. Quelle est la définition des expressions suivantes : compétences essentielles; développement des compétences; systèmes de développement des compétences; infrastructure de développement des compétences; et méthodes de formation?
3. Puis-je réviser la demande d'un appel précédent et soumettre une lettre d'intérêt pour le présent appel?
4. Notre projet implique des coûts associés à la modification de programmes d'études, l'élaboration de l'évaluation, la formation du personnel, l'équipement et l'infrastructure physique. Ces coûts sont-ils autorisés?
5. Qui détient la propriété intellectuelle découlant du projet?
6. Les nouveaux arrivants au Canada ou les résidents permanents font-ils partie des groupes démographiques cibles des projets?
7. Dans quel volet (innovation ou données probantes) s'intégrera notre proposition si elle est basée sur une série d'évaluations étayées par d'importantes recherches qui ne sont pas nouvelles sur le marché, mais dont la combinaison d'approches est unique?
8. Un organisme faisant partie du Centre des compétences futures ou d'un organisme partenaire du Centre ou qui y est affilié peut-il soumettre une lettre d'intérêt?
9. Quels sont les postes budgétaires admissibles? Les dépenses suivantes sont-elles admissibles : bourses d'études ou allocations aux étudiants; coûts indirects ou charges indirectes?
10. Existe-t-il un pourcentage maximum de coûts directs pouvant être compris dans le budget?
11. Quel est le pourcentage maximum des coûts indirects pouvant être appliqués à une demande?
12. Pouvez-vous fournir des exemples de données probantes qui permettraient à un projet de se qualifier pour le volet Données probantes plutôt qu'au volet Innovation? Que considère-t-on comme donnée probante?

13. Les personnes âgées peuvent-elles être considérées comme un groupe démographique cible ou un groupe sous-représenté?
14. Les projets doivent-ils avoir une portée nationale ou peuvent-ils avoir une portée régionale ou locale, en fonction des besoins?
15. Le Centre des compétences futures a-t-il l'intention de financer des projets visant à améliorer certaines sous-composantes du système d'éducation postsecondaire qui peut être considéré comme faisant partie d'un écosystème de développement des compétences?
16. Les programmes de longue durée conviennent-ils au présent appel?
17. Dans quel volet (Innovation ou Données probantes) s'intégrera notre proposition si elle est basée sur une série d'évaluations étayées par d'importantes recherches, mais dont la combinaison d'approches est unique?
18. Les projets peuvent-ils provenir de l'extérieur du Canada?
19. Les « jeunes » dont il est fait mention dans l'appel sont-ils les mêmes que dans le présent appel et quelle est leur tranche d'âge?
20. Notre projet implique de travailler avec des communautés autochtones et de jeunes travailleurs autochtones, et nous suivons les principes de PCAP. Serons-nous en mesure de continuer à suivre les principes de PCAP dans n'importe quelle stratégie d'évaluation et de mobilisation des connaissances développée en même temps?
21. Mon organisme est relativement nouveau, est-ce un désavantage?
22. Les personnes qui deviendront tôt ou tard des travailleurs autonomes ou des entrepreneurs peuvent-elles constituer un groupe cible?
23. Qui sont les partenaires du projet?
24. Combien de cohortes de formation peuvent être créées pendant la durée maximale du projet (24 mois)?
25. Quand le prochain appel à propositions sera-t-il lancé?
26. Nous avons constaté qu'il n'y a pas de sections sur l'impact économique et le seuil minimum de participants. La plupart des soumissionnaires fournissent-ils cette information dans la section Pertinence et besoin?
27. Existe-t-il une méthodologie pour calculer les contributions en nature? Par exemple, comment peut-on estimer le montant en argent qui sera attribué à une journée de travail professionnel et si cette norme sera utilisée par tous les soumissionnaires?
28. Quelle est la date limite pour envoyer la proposition complète?
29. Pourquoi n'ai-je plus accès à Bonfire?
30. Puis-je rencontrer le personnel du Centre des Compétences futures concernant la proposition?

31. La soumission de la proposition complète exige des renseignements concernant la gouvernance organisationnelle formelle, la composition du conseil, la gestion des risques organisationnels, la conformité, etc. *Comment ces questions seront-elles évaluées? Quelle note/pondération y sera associée dans l'évaluation des propositions?*
32. Est-ce que les organisations sans structure de gouvernance formelle sont admissibles au financement dans le cadre de l'appel de propositions récent pour les lettres d'intérêt approuvées?
33. Est-il acceptable de soumettre une proposition pour laquelle l'organisation responsable serait notre partenaire d'enseignement postsecondaire, puisque c'est lui qui respecte tous les critères du formulaire de soumission?
34. Est-ce qu'un exemple de modèle logique établi de grande qualité pourrait être partagé à titre de référence?
35. Devons-nous utiliser votre gabarit de modèle logique ou pouvons-nous utiliser le nôtre?
36. Y a-t-il une limite de mots pour le modèle logique?
37. Pouvez-vous confirmer l'ampleur du budget pour un projet du volet Innovation?
38. Combien de projets seront sélectionnés pour recevoir un financement dans le volet Innovation?
39. Est-ce qu'une copie du document de présentation du webinaire sera envoyée aux participants ultérieurement?
40. Les contributions en nature s'inscrivent-elles dans les fonds de contrepartie ou doit-on verser un financement de contrepartie de valeur égale?
41. Les contributions en nature incluent-elles le soutien offert à titre bénévole?
42. Quel est votre degré de souplesse à l'égard d'une contribution à parts égales? De quoi cela dépend-il?
43. Nous avons des lettres d'appui dans nos dossiers qui ont été produites pour d'autres soumissions. Pouvons-nous les utiliser pour ce projet ou devons-nous en obtenir de nouvelles?
44. Sommes-nous limités à des partenaires canadiens?
45. Les dépenses d'infrastructure peuvent-elles être couvertes par l'appel de propositions?
46. La proposition comporte des limites de caractères, voulez-vous dire « nombre de mots » ou « nombre de caractères »? Le nombre de caractères comprend-il les espaces ou non?
47. Aurons-nous l'occasion de recevoir une rétroaction substantielle sur les lettres d'intérêt que nous avons soumis? Plus particulièrement sur notre modèle logique? Y a-t-il des commentaires qui ont été consignés par les évaluateurs?
48. Pouvons-nous joindre des schémas ou des illustrations à la proposition complète?
49. Doit-on respecter scrupuleusement les résultats et les indicateurs du cadre des résultats partagés

dans notre modèle logique?

50. Doit-on respecter scrupuleusement les résultats et les indicateurs du cadre des résultats partagés dans notre modèle logique?
51. Doit-on respecter scrupuleusement les résultats et les indicateurs du cadre des résultats partagés dans notre modèle logique?
52. Est-ce que des fichiers image peuvent être envoyés dans le cadre de la proposition complète? Ou doivent-elles être intégrées aux documents?
53. Est-ce possible d'obtenir une liste des types et extensions de fichiers permis?
54. Y a-t-il un endroit/une partie dans le formulaire de soumission pour une annexe ou pour du texte ou des graphiques d'accompagnement supplémentaires?
55. Étant donné la limite de caractères, pouvons-nous intégrer des hyperliens pour mentionner les sources de données probantes de notre projet? Devrait-il y avoir des hyperliens pour indiquer la source de l'information? Devons-nous inclure des citations, par exemple dans les formats MLA ou APA?
56. Pour les contributions en nature et autres contributions financières, devrait-on les indiquer dans les lettres d'appui? Dans les cas où nous disposons d'ententes de contribution, ces ententes seraient-elles suffisantes comme preuve de contribution?
57. Vous avez mentionné que le public cible ou le groupe de personnes visées par le projet *doit* être inclus dans l'élaboration du programme. Ai-je bien compris?
58. En ce qui a trait à l'inclusion du groupe cible dans le projet, espérez-vous qu'il en soit de même pour les programmes destinés aux jeunes et aux enfants?
59. Le plan de travail est-il propre à la mise en commun des connaissances ou à l'ensemble du projet?
60. Combien de projets seront sélectionnés pour un financement dans le cadre du volet Innovation?
61. Est-ce possible d'accéder à une version téléchargeable des questions de la soumission?
62. Est-ce que les travailleurs en milieu rural font partie des groupes démographiques relatifs à l'équité, la diversité et l'inclusion?
63. Dans la section « Capacité à répondre aux attentes » du formulaire de soumission, il y a plusieurs questions concernant l'organisation. Je fais partie d'une unité de recherche d'une université, dois-je parler du conseil de l'université ou de la direction de mon unité de recherche?
64. Nous avons un évaluateur accrédité, mais sommes très intéressés à collaborer avec le Centre des Compétences futures dans ce processus. Si nous sommes

65. Si nous créons un produit visant l'acquisition de connaissances, serons-nous en mesure de le vendre de façon commerciale ou ce produit devra-t-il être offert publiquement sans frais?
66. Dans le formulaire de soumission de proposition complète, à la section B, question 5, les soumissionnaires doivent décrire le problème que le projet tente de résoudre. Il y a des directives spéciales si votre projet tombe dans le volet « Optimiser les systèmes de développement des compétences ». Pouvez-vous expliquer ce que cela signifie?
67. Dans certains cas, particulièrement lorsque l'intention de la soumission est de fournir l'infrastructure visant à obtenir un impact transformateur à plus grande échelle, certaines des données probantes soutenant les résultats peuvent uniquement être obtenues plus tard dans le cycle de vie du projet. Je présume que c'est correct si l'évaluation des progrès et les risques associés sont abordés de façon efficace?
68. Comment différenciez-vous les lettres de soutien et les lettres de partenaires?
69. Est-ce que le financement de contrepartie de valeur égale comprend les contributions en argent et en nature?
70. Quels sont les problèmes qui constitueraient des signaux d'alarme pour les évaluateurs dans une soumission?
71. Dans quel délai répondrez-vous aux questions et où les réponses seront-elles publiées?
72. Pouvez-vous décrire les types de données probantes? Doivent-elles être formelles, expérientielles, expérimentales, anecdotiques?
73. En quoi la théorie du changement se distingue-t-elle du modèle logique?
74. Peut-on s'attendre à une relation à plus long terme avec vous et la communauté d'expertise que vous mettez sur pied?
75. Peut-il y avoir deux organisations responsables ou seulement une organisation responsable clairement définie?
76. Est-ce que toutes les agences de prestation de service sous-traitantes doivent être en place avec des ententes préliminaires au moment de soumettre la proposition?
77. Peut-on apporter des ajustements au budget soumis à la phase 1?
78. Nous devons élaborer un outil ou un plan d'évaluation (par un agent indépendant) dans le cadre du projet. Est-ce acceptable si ce plan est rendu tôt dans l'exécution du projet et s'il ne figure pas dans la proposition?
79. Quel rôle jouent le Centre des Compétences futures et Blueprint ADE dans l'évaluation?

80. Puis-je modifier le gabarit du modèle de budget?
81. Que faire si je souhaite modifier ma soumission après l'avoir soumise?
82. Quelle est la différence entre les projets du volet Données probantes et ceux du volet Innovation, en matière d'état de préparation à l'évaluation?
83. Pouvez-vous nous donner une orientation sur ce que vous recherchez en matière de contributions en nature par rapport aux contributions de contrepartie?
84. Vous avez mentionné qu'il n'y avait aucune relation avec le Conseil des Compétences futures du ministère, veuillez préciser la relation de nos contributions à leur apprentissage?
85. Sur le gabarit du modèle de budget, sous « Revenu de l'organisation responsable », où l'organisation responsable inscrit-elle les contrats du projet (ententes de contribution et autres contrats) qu'elle a conclus?
86. Sous « Dépenses pour le projet », où devons-nous indiquer les sous-traitants/consultants et les dépenses de l'organisation pendant l'étape du projet pilote qui concernent directement le projet?
87. Est-ce que les frais généraux sont des éléments admissibles du budget? Si oui, doivent-ils être placés sous « Autres dépenses » (PE10)?
88. Je n'ai pas accès au lien vers le formulaire de proposition complète. Que dois-je faire?
89. Quel est le processus à suivre si nous voulons embaucher un conseiller externe en évaluation de projet? Devrons-nous intégrer les coûts à notre projet de deux ans?
90. Quand auront lieu les prochains webinaires?
91. Vos Lignes directrices et instructions pour les soumissions de la phase 2 indiquent que l'équipe d'évaluation du CCF-FSC coconcevra l'approche et les outils d'évaluation avec le promoteur du projet et que ce dernier sera jumelé à un évaluateur indépendant qualifié. À notre avis, le rôle de l'évaluateur qui sera nommé n'est pas tout à fait clair. Son rôle sera-t-il de conseiller, d'encadrer, de surveiller et de soutenir OU de procéder à l'évaluation. Pouvez-vous nous éclairer?
92. En qualité de municipalité qui soumet une proposition en vertu de ce programme, devons-nous remplir toutes les sections (particulièrement la section C « Santé organisationnelle — Gouvernance »)?
93. Veuillez clarifier « lettre de recommandation » dans la section C2 Questions financières 3. Les lettres de recommandation peuvent servir : 1) d'attestation d'exactitude ou 2) d'outil de communication des insuffisances; le contenu est très différent.
94. Dans notre concept initial, nous avons proposé un projet complet, du concept et de la conception jusqu'à l'exécution et l'évaluation du programme, avec des données financières générales. Il reste

encore quelques inconnues en ce qui concerne des éléments particuliers du budget, tandis que nous continuons à former des partenariats stratégiques. Est-il possible de ne soumettre que la phase de conception à cette étape? Cela nous donnera le temps d'élaborer de façon exhaustive notre approche, ainsi que les besoins en localisation connexes et les partenariats, de façon à avoir le plus grand impact possible. Si oui, parmi les questions des sections B1, B2 et B3, certaines seraient-elles facultatives?

95. Notre organisme responsable étant nouveau, nous n'avons pas de gouvernance, de règlements administratifs, d'états financiers pour les exercices précédents ou d'employés à plein temps établis. Cela signifie que des sections importantes de la soumission seront clairsemées. Sommes-nous toujours admissibles? Sera-t-il possible de recevoir des fonds? Nous donneriez-vous des conseils sur la façon de procéder?
96. Est-il permis de remplacer le nom du projet qui se trouve dans la lettre d'intérêt par un nouveau nom de projet à la phase 2?
97. Est-il permis d'élargir le projet ou bien le CCF préfère-t-il que nous nous en tenions le plus possible au projet soumis originellement?
98. Nous préparons le budget de la phase 2 et nous aimerions savoir si nous devrions ajouter les coûts d'une évaluation développementale externe. Je suppose que nous devons payer Ryerson pour son soutien.
99. Dans le webinaire et la FAQ, il semble qu'il n'y ait pas d'espace pour télécharger les diagrammes et les listes de référence. Lorsque je passe en revue la soumission, je ne vois que des espaces où télécharger le budget, le modèle logique, la théorie de changement. J'aimerais télécharger les diagrammes d'un sondage auprès d'employeurs que notre organisme a rempli en vue de soutenir la valeur unique de nos projets.
100. Pouvez-vous apporter des clarifications en ce qui concerne la personne désignée comme responsable du projet? S'agit-il du responsable technique ou de la personne responsable de la gestion des contrats, du suivi du projet et de la production de rapports? Peut-on inscrire deux personnes dans la soumission?

**1. Si un organisme a déjà conclu une entente de financement avec le Centre des compétences futures, peut-il soumettre une nouvelle proposition dans le cadre de cet appel?**

Pour permettre au Centre d'identifier, d'évaluer, de mesurer et de faire part des approches novatrices au sujet des besoins en matière de compétences, nous avons besoin d'un large éventail de propositions et pour cela nous encourageons tous les organismes admissibles à soumettre une proposition au cours de cet appel. Veuillez consulter la section Admissibilité des organismes des [Lignes directrices sur les appels à propositions](#).

Un organisme qui a déjà conclu une entente de financement peut soumettre une lettre d'intérêt en tant qu'organisme principal pour cet appel. Il peut figurer en qualité de partenaire sur une ou plusieurs lettres d'intérêt.

Les demandes de fonds additionnels pour la poursuite de projets existants ou le soutien d'importantes modifications dans les projets qui bénéficient déjà d'un financement ne sont pas admissibles en vertu de cet appel.

**2. Quelle est la définition des expressions suivantes : compétences essentielles; développement des compétences; systèmes de développement des compétences; infrastructure de développement des compétences; et méthodes de formation?**

Au nombre des compétences essentielles, on trouve la lecture, l'écriture, l'utilisation de documents, la numérisation, la capacité de raisonnement, les compétences en informatique et compétences numériques, les compétences non techniques (p. ex., la résolution de problèmes, la communication orale, la capacité à collaborer avec autrui) et les compétences en matière de formation continue.

Le développement des compétences se définit comme la création ou le renforcement de compétences pertinentes pour le marché du travail, qui permettent aux personnes d'exercer un métier ou une profession.

Un système de développement des compétences comprend les connaissances intellectuelles; les ressources humaines; les organismes; les réseaux; l'infrastructure; les politiques, les institutions, procédures et pratiques; ainsi que les actifs physiques qui permettent l'identification, le transfert, la mise en application et l'évaluation des compétences, etc.

L'infrastructure de développement des compétences comprend les technologies numériques, la propriété intellectuelle et d'autres ressources relatives à l'acquisition des compétences.

Les méthodes de formation englobent la formation en personne, par l'entremise de plateformes en ligne, le coaching, les occasions d'apprentissage par expérience ou une combinaison d'approches.

**3. Puis-je réviser la demande d'un appel précédent et soumettre une lettre d'intérêt pour le présent appel?**

Toutes les soumissions seront prises en considération, quel que soit le résultat des précédentes demandes de financement.

**4. Notre projet implique des coûts associés à la modification de programmes d'études, l'élaboration de l'évaluation, la formation du personnel, l'équipement et l'infrastructure physique. Ces coûts sont-ils autorisés?**

Tous ces coûts semblent être admissibles, car ils portent directement sur l'élaboration et la réalisation du projet. Une liste complète de coûts admissibles et inadmissibles sera communiquée aux projets

**5. Qui détient la propriété intellectuelle découlant du projet?**

Le Centre des compétences futures et le Canada ne réclameront aucun droit de propriété intellectuelle découlant d'un projet financé.

Les promoteurs de projets doivent accepter de permettre au CCF et au Canada d'utiliser toutes les données, tous les renseignements et toute la documentation relatifs au projet et qui sont nécessaires pour les besoins de l'évaluation du projet et de la vérification de sa conformité avec l'entente de financement.

L'objectif du Centre des compétences futures est de créer et de divulguer de nouvelles connaissances et de nouveaux apprentissages au profit du Canada et des Canadiennes et Canadiens. En conséquence, les promoteurs de projet doivent accepter de rendre publique toute l'information relative à la recherche et à l'évaluation du projet, y compris les résultats du projet, les documents provisoires et les documents définitifs, les rapports d'étape et les rapports finaux. Cela comprend la publication sur le site Web du CCF et par d'autres moyens permettant d'assurer une large distribution.

Étant donné que l'objectif du Centre est d'aider à cerner de nouvelles approches, de nouvelles interventions et de nouveaux outils qui aideront les Canadiennes et les Canadiens à obtenir du succès sur le marché du travail actuel et futur, les promoteurs de projet doivent accepter de faire les efforts raisonnables pour mettre les approches, interventions et outils bénéfiques élaborés ou évalués par l'entremise du projet à la disposition du public. Cela pourrait se faire gratuitement ou en contrepartie du paiement de frais.

**6. Les nouveaux arrivants au Canada ou les résidents permanents font-ils partie des groupes démographiques cibles des projets?**

Oui. Le Centre met un accent particulier sur les groupes qui aspirent à l'équité et les communautés mal desservies, y compris les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux venus, les personnes racialisées, les personnes LGBTQ2S+, les personnes ayant un handicap, les anciens combattants ainsi que les membres des collectivités rurales, éloignées ou du Nord.

**7. Dans quel volet (innovation ou données probantes) s'intégrera notre proposition si elle est basée sur une série d'évaluations étayées par d'importantes recherches qui ne sont pas nouvelles sur le marché, mais dont la combinaison d'approches est unique?**

Dans le cadre du processus d'attribution pour le présent appel de propositions, un jury évaluera les lettres d'intérêt afin de déterminer si elles s'intègrent mieux le volet innovation ou le volet données probantes : cela se basera sur un examen de données probantes substantielles (le cas échéant).

**8. Un organisme faisant partie du Centre des compétences futures ou d'un organisme partenaire du Centre ou qui y est affilié peut-il soumettre une lettre d'intérêt?**

Tous les organismes admissibles peuvent soumettre une proposition, et les lettres d'intérêt seront évaluées au mérite. Le Centre des compétences futures respecte des protocoles stricts en matière de conflit d'intérêts pour s'assurer de prendre les mesures appropriées afin d'identifier et d'éviter un avantage indu et des conflits d'intérêts perçus avant et pendant l'examen, l'attribution, la diligence raisonnable et les processus de sélection.

**9. Quels sont les postes budgétaires admissibles? Les dépenses suivantes sont-elles admissibles : bourses d'études ou allocations aux étudiants; coûts indirects ou charges indirectes?**

Au nombre des dépenses admissibles, on trouve :

- Salaires du personnel, y compris les avantages
- Dépenses relatives à l'administration du projet, jusqu'à 12 % des fonds requis
- Coûts relatifs aux participants au projet (c.-à-d., les honoraires pour la participation aux sondages et groupes de discussion, etc.)
- Fournitures de bureau et services
- Équipement et logiciels
- Services financiers et professionnels requis pour la réalisation du projet
- Frais de communication/messagerie (p. ex., téléphone, Internet, courrier et messagerie)
- Coûts de production des ressources élaborées, notamment la conception graphique, l'impression, la traduction, les supports de substitution
- Dépenses associées aux activités de sensibilisation et aux séances de formation directement liées aux activités du programme
- Coûts liés à l'audit, qu'ils soient ou non engagés pendant la période du projet
- Frais de déplacement, de repas et d'hébergement conformément aux tarifs établis pour les fonctionnaires dans la Directive sur les voyages du Conseil national mixte de la fonction publique du Canada
- Frais d'accueil, en fonction des tarifs établis dans la Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences, annexe A, paragraphe 2.3 du Conseil du trésor du Canada.

Les dépenses suivantes ne sont pas inadmissibles :

- Coûts non directement associés à la réalisation des éléments livrables et des jalons du projet
- Coûts liés à l'élaboration de la proposition (y compris les coûts personnels)

- Coûts en capital (p. ex., terrain, bâtiments, véhicules, améliorations locatives)
- Frais de réception, cadeaux et boissons alcoolisées
- Remboursement des billets d’avion payés avec points personnels d’un programme de grand voyageur
- Amendes et pénalités
- Dons sous forme de fonds commercial et tout autre bien incorporel
- Coûts d’opportunité
- Escomptes standard
- Frais d’intérêts
- Allocation d’intérêt sur le capital investi, les obligations, les débetures, les prêts bancaires ou autres prêts, ainsi que les escomptes sur obligations et les frais financiers
- Amortissement des actifs
- Dépenses et amortissements des installations excédentaires
- Assemblées générales annuelles, déficits budgétaires, frais d’adhésion, activités de collecte de fonds, réunions de comités et réunions politiques et activités religieuses
- Coûts couverts par un autre financement gouvernemental
- Profit
- Fonds pour éventualités et d’autres frais divers
- La portion du coût de tous produits et services acquis par le bénéficiaire pour laquelle ce dernier peut réclamer un crédit d’impôt ou un remboursement

**10. Existe-t-il un pourcentage maximum de coûts directs pouvant être compris dans le budget?**

Aucun pourcentage maximum n’a été établi pour les coûts directs.

**11. Quel est le pourcentage maximum des coûts indirects pouvant être appliqués à une demande? Les dépenses admissibles peuvent inclure les dépenses relatives à l’administration du projet, soit jusqu’à 12 % du financement requis.**

**12. Pouvez-vous fournir des exemples de données probantes qui permettraient à un projet de se qualifier pour le volet Données probantes plutôt qu’au volet Innovation?**

Les projets du volet Données probantes auront démontré qu’ils abordent avec efficacité un défi lié au développement des compétences. Les données qui pourraient qualifier un projet pour le volet Données probantes comprennent les résultats d’évaluations précédentes, la documentation publiée sur l’évaluation proposée, un historique organisationnel d’apprentissage axé sur les données, une approche basée sur le leadership sur le terrain ou un historique organisationnel d’identification et de mise en œuvre de pratiques exemplaires. Les projets du volet Innovation seront aux débuts de leur stade de développement, et devront élaborer de solides théories du changement ou explorer dans quelle mesure les activités du projet produisent les résultats visés.

**13. Les personnes âgées peuvent-elles être considérées comme un groupe démographique cible ou un groupe sous-représenté?**

Le Centre se concentre particulièrement sur les personnes qui ne participent pas déjà pleinement à la prospérité du Canada. Par exemple, les personnes sous-employées et sans emploi, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les membres de groupes racialisés, les personnes ayant un handicap, les anciens combattants et les habitants des collectivités rurales, éloignées et du Nord ainsi que les personnes qui vivent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les personnes âgées peuvent être considérées comme un groupe cible, car il est possible qu'elles ne participent pas (pleinement) au marché du travail. Cet appel ne vise pas spécifiquement le type de travailleurs.

**14. Les projets doivent-ils avoir une portée nationale ou peuvent-ils avoir une portée régionale ou locale, en fonction des besoins?**

La portée géographique du projet peut être locale, régionale ou nationale. Le projet peut être exécuté de façon virtuelle, en personne ou selon un format hybride.

**15. Le Centre des compétences futures a-t-il l'intention de financer des projets visant à améliorer certaines sous-composantes du système d'éducation postsecondaire qui peut être considéré comme faisant partie d'un écosystème de développement des compétences?**

Le Centre est actuellement à la recherche de propositions de projets novateurs qui élaborent et évaluent des approches nouvelles et émergentes dans trois grands thèmes : Le système d'éducation postsecondaire fait partie du système de développement des compétences, et en conséquence, il est pertinent pour le troisième thème.

**16. Les programmes de longue durée conviennent-ils au présent appel?**

Cela dépend d'un certain nombre de facteurs. Par exemple, la durée du projet, le calendrier des activités qui doivent générer des données probantes, l'obtention d'autres sources de financement au-delà de l'échéancier de l'appel. Pour le présent appel, les projets doivent être lancés d'ici le 30 juin 2020 et être achevés et les fonds dépensés d'ici le 30 juin 2022 (c'est-à-dire que la durée des projets est de 24 mois au maximum).

**17. Dans quel volet (Innovation ou Données probantes) s'intégrera notre proposition si elle est basée sur une série d'évaluations étayées par d'importantes recherches, mais dont la combinaison d'approches est unique?**

Les soumissions avec de nouveaux éléments et des éléments déjà évalués seront examinées soigneusement par le comité d'attribution afin de déterminer l'approche basée sur la production de données probantes et le soutien les mieux adaptés à la mise en œuvre réussie du projet. Les soumissionnaires retenus devront fournir plus d'information pour les aider à mieux éclairer le volet auquel appartient leur projet lors de l'invitation à soumettre une proposition complète.

**18. Les projets peuvent-ils provenir de l'extérieur du Canada?**

Oui.

**19. Les « jeunes » dont il est fait mention dans l'appel sont-ils les mêmes que dans le présent appel et quelle est leur tranche d'âge?**

Oui, et la tranche d'âge va de 15 à 30 ans.

**20. Notre projet implique de travailler avec des communautés autochtones et de jeunes travailleurs autochtones, et nous suivons les principes de PCAP. Serons-nous en mesure de continuer à suivre les principes de PCAP dans n'importe quelle stratégie d'évaluation et de mobilisation des connaissances développée en même temps?**

Le Centre finance actuellement des projets qui se concentrent sur les communautés autochtones et qui suivent les [principes de PCAP® des Premières nations](#). L'objectif du Centre en matière de mobilisation des connaissances est de communiquer de l'information aux communautés d'une façon adéquate dans le respect de leurs croyances.

**21. Mon organisme est relativement nouveau, est-ce un désavantage?**

Les soumissionnaires doivent prendre en considération les ressources internes ou externes disponibles et qui sont essentielles à la mise en œuvre des activités proposées. Le comité d'attribution évaluera l'information communiquée dans la lettre d'intérêt afin de déterminer la capacité de l'organisme ou du consortium à exécuter le projet.

**22. Les personnes qui deviendront tôt ou tard des travailleurs autonomes ou des entrepreneurs peuvent-elles constituer un groupe cible?**

Oui. L'appel ne spécifie pas le type d'emploi qu'une personne devra occuper.

**23. Qui sont les partenaires du projet?**

En ce qui concerne « l'admissibilité des organismes » dans la lettre d'intérêt, un partenaire de projet est l'organisme qui présentera conjointement une demande de financement avec l'organisme principal. Les organismes qui fournissent les services professionnels (c'est-à-dire réaliser les activités et les tâches du projet) peuvent inclure l'organisme principal, des partenaires du soumissionnaire, des organismes externes.

**24. Combien de cohortes de formation peuvent être créées pendant la durée maximale du projet (24 mois)?**

La conception du projet relève de la responsabilité du soumissionnaire, même si le Centre ou ses partenaires du consortium peuvent rencontrer les bénéficiaires pour discuter de la production de résultats substantiels en ce qui concerne le cadre des indicateurs communs et de la recherche.

Au nombre des éléments à prendre en considération, on trouve la disponibilité des ressources afin de mener la formation, la durée de la formation, la collecte de données et la période de rapport ainsi que le nombre de cohortes requises pour produire des résultats substantiels (c'est-à-dire contrôle et répétitions), etc.

**25. Quand le prochain appel à propositions sera-t-il lancé?**

Les dates des prochaines occasions de financement n'ont pas encore été fixées; le Centre les affichera sur son site Web, dans le bulletin, etc.

**26. Nous avons constaté qu'il n'y a pas de sections sur l'impact économique et le seuil minimum de participants. La plupart des soumissionnaires fournissent-ils cette information dans la section Pertinence et besoin?**

La lettre d'intérêt doit comprendre les renseignements exigibles et les critères de sélection relatifs au problème abordé ainsi que les impacts à long terme (c.-à-d., les résultats).

Le Centre ne communique de renseignements sur les soumissions aux tierces parties externes aux processus de gestion des subventions. Le Centre a un cadre d'indicateurs communs selon lequel les indicateurs socio-économiques doivent se refléter dans les projets (le cas échéant). Plusieurs de ces indicateurs d'évaluation sont liés à l'impact économique, par exemple, l'emploi, les salaires.

Les organismes peuvent ajouter d'autres indicateurs liés à leurs projets, et tous les efforts seront faits pour accroître l'efficacité de la collecte de données, de l'établissement de rapports, etc.

Le Centre n'est pas normatif en ce qui concerne la taille des échantillons ou le niveau minimum de participation. Il est possible de soumettre un éventail de projets, dont certains peuvent ne pas inclure de participants. Dans d'autres cas, les organismes peuvent avoir la responsabilité de déterminer ces éléments et d'appliquer les pratiques acceptables et les meilleures pratiques en matière de conception du projet, d'analyse et de préparation de rapports, etc.

**27. Existe-t-il une méthodologie pour calculer les contributions en nature? Par exemple, comment peut-on estimer le montant en argent qui sera attribué à une journée de travail professionnel et si cette norme sera utilisée par tous les soumissionnaires?**

Il n'existe pas de méthodologie normalisée.

**28. Quelle est la date limite pour envoyer la proposition complète?**

La date limite est le lundi 13 janvier 2020 à 17 h (HNE).

**29. Pourquoi n'ai-je plus accès à Bonfire?**

L'envoi de la proposition complète (phase 2 du processus) se fait par l'entremise d'un portail différent, les soumissionnaires retenus doivent consulter la page 4 des [Lignes directrices](#).

**30. Puis-je rencontrer le personnel du Centre des Compétences futures concernant la proposition?**

Nous nous engageons à assurer que tous les promoteurs de projets soient traités de la même façon. Nous ne rencontrons pas les soumissionnaires ou leurs partenaires de façon individuelle. Nous ne répondons pas à des questions par téléphone.

Le Centre propose une série de webinaires sur invitation pour les soumissionnaires et leurs partenaires. Ces webinaires offrent la possibilité de poser des questions. Les enregistrements seront mis en ligne et les questions seront intégrées dans la page de la foire aux questions (FAQ).

#### **Horaire des webinaires :**

##### **Volet Innovation**

28 novembre 2019, 13 h (HNE) – anglais

3 décembre 2019, 13 h (HNE) – anglais

À confirmer – français

##### **Volet Données probantes**

4 décembre 2019, 13 h (HNE) – anglais

##### **Volet Innovation en français**

À confirmer

De plus, les soumissionnaires peuvent envoyer des questions par écrit, par contre, elles *doivent* toutes être envoyées avant le 5 janvier 2020 à 17 h HNE (une semaine avant la fin de la période d’envoi des propositions). Des réponses écrites seront préparées et publiées pour que tous les soumissionnaires puissent les consulter.

**31. La soumission de la proposition complète exige des renseignements concernant la gouvernance organisationnelle formelle, la composition du conseil, la gestion des risques organisationnels, la conformité, etc. Comment ces questions seront-elles évaluées? Quelle note/pondération y sera associée dans l’évaluation des propositions?**

Ces questions ne sont pas notées, mais la santé organisationnelle est une condition préalable quant à la capacité, à l’intendance et à la responsabilité pour ces investissements significatifs dans une organisation. Une santé organisationnelle satisfaisante sera une exigence au financement.

**32. Est-ce que les organisations sans structure de gouvernance formelle sont admissibles au financement dans le cadre de l’appel de propositions récent pour les lettres d’intérêt approuvées?**

L’appel de propositions est ouvert à toute organisation admissible (c.-à-d. organismes sans but lucratif légalement constitués, y compris les entreprises sociales sans but lucratif et les organismes de charité enregistrés, établissements d’enseignement postsecondaire publics, associations industrielles ou professionnelles, organismes autochtones qui sont des entités juridiques, conseils d’administration de municipalités ou des services sociaux d’un district et organisations à but lucratif (si le projet est entrepris au prix coûtant, sans majoration de prix ni profits).

Si votre organisation ne possède pas de structure de gouvernance formelle, vous devez être en mesure d’en expliquer la structure en ce qui a trait à la direction stratégique et à la responsabilité de votre organisation.

**33. Est-il acceptable de soumettre une proposition pour laquelle l’organisation responsable serait notre partenaire d’enseignement postsecondaire, puisque c’est lui qui respecte tous les critères du formulaire de soumission?**

Nous n’acceptons qu’une seule proposition par organisation responsable. Si votre partenaire d’enseignement postsecondaire n’est **pas** l’organisation responsable d’un autre projet, **avait été** nommé dans la lettre d’intérêt initiale, est basé dans la même région géographique que votre organisation et que tous les partenaires acceptent qu’il soit l’entité la plus appropriée pour diriger le projet, vous pouvez réorganiser les postes de direction dans votre équipe.

**34. Est-ce qu'un exemple de modèle logique établi de grande qualité pourrait être partagé à titre de référence?**

Les modèles logiques qui ont été soumis ne peuvent pas être partagés avec des individus ou des organisations qui ne sont pas affiliés avec le processus d'évaluation et de décision, ni publiquement, sans le consentement de l'organisation qui l'a soumis.

Il existe des ressources de libre accès en ligne, dans les bibliothèques publiques, etc. Plusieurs de ces ressources expliquent la gestion axée sur les résultats et le cadre logique. Ces guides peuvent aussi traiter du développement des objectifs, de la logique « si... alors... » entre les objectifs, des indicateurs SMART, des activités et des extrants, etc. et présenter des exemples, tout en prenant en considération les ressources humaines disponibles, les sources de données similaires, etc.

Les soumissionnaires devraient être attentifs au cadre des résultats partagés du CCF au cours du développement de leur modèle logique.

**35. Devons-nous utiliser votre gabarit de modèle logique ou pouvons-nous utiliser le nôtre?**

Veuillez utiliser le gabarit de modèle logique fourni, nous n'accepterons pas d'autres modèles.

**36. Y a-t-il une limite de mots pour le modèle logique?**

Non. Nous voulons obtenir des résumés clairs de haut niveau.

**37. Pouvez-vous confirmer l'ampleur du budget pour un projet du volet Innovation?**

L'appel de propositions peut offrir un soutien d'un maximum de 1,5 M\$, pour les dépenses admissibles directes, *par projet* du volet Innovation. Un soumissionnaire peut déterminer le montant à demander au Centre en fonction des coûts des activités proposées qui lui permettraient d'atteindre les objectifs du projet (non couverts par d'autres sources), la liste des dépenses admissibles, etc.

**38. Combien de projets seront sélectionnés pour recevoir un financement dans le volet Innovation?**

Le financement total pour l'appel de propositions, donc pour les volets Données probantes et Innovation, totalise 36 M\$. Les décisions finales concernant le financement seront basées sur l'évaluation indépendante de la qualité du projet et du potentiel d'obtention de données probantes, la santé organisationnelle et la nécessité d'avoir un éventail de projets diversifié. Nous estimons que les propositions de la deuxième phase ont entre une chance sur deux et une chance sur trois d'être financées.

**39. Est-ce qu'une copie du document de présentation du webinaire sera envoyée aux participants ultérieurement?**

Un enregistrement du webinaire, le document de présentation et la foire aux questions mise à jour seront envoyés à tous les soumissionnaires.

**40. Les contributions en nature s'inscrivent-elles dans les fonds de contrepartie ou doit-on verser un financement de contrepartie de valeur égale?**

Oui, les contributions en nature peuvent être considérées comme des fonds de contrepartie.

Les contributions en nature et les fonds de contrepartie peuvent être indiqués dans le budget du projet (dans le cadre de la soumission de proposition complète). Les sections du budget relatives au revenu permettent au Centre de déterminer s'il s'agit d'un revenu en nature ou d'un autre type.

**41. Les contributions en nature incluent-elles le soutien offert à titre bénévole?**

Oui.

**42. Quel est votre degré de souplesse à l'égard d'une contribution à parts égales? De quoi cela dépend-il?**

Nous faisons preuve de souplesse. La contribution à parts égales ne constituait pas une exigence pour cet appel de propositions. Toutefois, il s'agit d'un objectif pour le financement du Centre dans son ensemble.

**43. Nous avons des lettres d'appui dans nos dossiers qui ont été produites pour d'autres soumissions. Pouvons-nous les utiliser pour ce projet ou devons-nous en obtenir de nouvelles?**

Nous nous attendons à ce que les lettres d'appui soient étroitement adaptées au présent projet et qu'elles témoignent de la compréhension des partenaires à l'égard de la proposition, des objectifs du Centre ainsi que de la nature de leur contribution proposée et de la façon dont ils collaboreront avec l'organisation responsable.

**44. Sommes-nous limités à des partenaires canadiens?**

L'organisation responsable doit être une entité canadienne. Les partenaires peuvent être internes ou externes au Canada et ils doivent respecter les critères d'admissibilité précisés dans les Lignes directrices de la lettre d'intérêt.

**45. Les dépenses d'infrastructure peuvent-elles être couvertes par l'appel de propositions?**

Non. Veuillez consulter la liste des dépenses admissibles et non admissibles. Si vous doutez de l'admissibilité d'une dépense, veuillez envoyer un courriel au Centre à l'adresse [projects@fsc-ccf.ca](mailto:projects@fsc-ccf.ca).

**46. La proposition comporte des limites de caractères, voulez-vous dire « nombre de mots » ou « nombre de caractères »? Le nombre de caractères comprend-il les espaces ou non?**

La proposition comporte bien une limite de caractères, espaces comprises. Le nombre de caractères est basé sur un calcul standard de 7 caractères au mot en anglais et de 8 caractères au mot en français.

**47. Aurons-nous l'occasion de recevoir une rétroaction substantielle sur les lettres d'intérêt que nous avons soumis? Plus particulièrement sur notre modèle logique? Y a-t-il des commentaires qui ont été consignés par les évaluateurs?**

Aucune rétroaction ne sera offerte sur des lettres d'intérêt individuelles. Toutefois, un résumé des conclusions de l'examen sera publié sur la page Web de l'appel de propositions la semaine du 2 décembre.

**48. Pouvons-nous joindre des schémas ou des illustrations à la proposition complète?**

Oui, il y a un endroit où téléverser des graphiques ou des illustrations. Il se trouve à la section B3 du [formulaire de soumission](#).

**49. Doit-on respecter scrupuleusement les résultats et les indicateurs du cadre des résultats partagés dans notre modèle logique?**

Tous les projets retenus comporteront des résultats clairement définis.

Le cadre des résultats partagés n'est pas nécessairement pertinent pour *tous* les projets, en particulier les projets de système. Il est toutefois applicable à de nombreuses propositions de prestation de services où les résultats tels l'acquisition des compétences, l'emploi ou l'amélioration de la qualité du travail sont

centraux à l'initiative. Lorsque c'est pertinent, nous considérerons favorablement les propositions qui ont appliqué le cadre des résultats partagés puisque ça démontrera une compréhension des objectifs du CCF et nous permettra d'estimer notre impact collectif.

**50. A-t-on la possibilité d'envoyer des fichiers vidéo dans le cadre de cette soumission?**

Les fichiers vidéo ne peuvent pas être téléversés. Des liens vers des vidéos peuvent être intégrés au texte, mais on s'attend des évaluateurs à ce qu'ils lisent le texte et ils ne cliqueront pas nécessairement sur tous les hyperliens.

**51. Le portail de soumission en ligne nous permet de sauvegarder notre travail, mais il y a une fenêtre contextuelle qui indique que le brouillon de la soumission sera sauvegardé pendant 28 jours ou que nous avons jusqu'à 28 jours pour envoyer nos réponses. Est-ce que la période de 28 jours se renouvelle chaque fois que nous sauvegardons ou suggérez-vous de simplement sauvegarder nos réponses dans un document Word, puis de tout copier-coller dans le formulaire de soumission plus près de la date limite?**

Nous attendons des précisions de la part de notre fournisseur concernant le délai de 28 jours. Entre-temps, et pour plusieurs raisons, nous vous recommandons d'élaborer votre version préliminaire dans un document et que vous copiez-colliez le tout dans le formulaire lorsque vous serez prêt à envoyer votre soumission un peu avant la date limite.

**52. Est-ce que des fichiers image peuvent être envoyés dans le cadre de la proposition complète? Ou doivent-elles être intégrées aux documents?**

Les fichiers image (p. ex., jpg) peuvent être téléversés pour certaines questions.

**53. Est-ce possible d'obtenir une liste des types et extensions de fichiers permis?**

Le formulaire de soumission de la proposition complète accepte les téléversements de fichiers PDF pour tous les champs, sauf dans le champ du budget qui exige le téléversement d'un fichier Excel (extension .xls ou .xlsx).

**54. Y a-t-il un endroit/une partie dans le formulaire de soumission pour une annexe ou pour du texte ou des graphiques d'accompagnement supplémentaires?**

Il y a plusieurs endroits dans le formulaire où vous êtes invité à téléverser des documents complémentaires (p. ex., des évaluations, des diagrammes pertinents à la conception du projet, des listes de référence). Il n'y a pas d'espace précis pour les annexes générales.

**55. Étant donné la limite de caractères, pouvons-nous intégrer des hyperliens pour mentionner les sources de données probantes de notre projet? Devrait-il y avoir des hyperliens pour indiquer la source de l'information? Devons-nous inclure des citations, par exemple dans les formats MLA ou APA?**

Les évaluateurs peuvent, mais ne sont pas requis de, suivre les hyperliens. Les renseignements clés doivent être intégrés au texte.

Nous demandons aux soumissionnaires quelle donnée probante ils utilisent pour suggérer l'efficacité probable de leur projet. Il y a un endroit où téléverser des évaluations ou des listes de références en réponse à ces questions. Les citations (peu importe le format) pour les données probantes sur lesquelles vous appuyez sont requises.

**56. Pour les contributions en nature et autres contributions financières, devrait-on les indiquer dans les lettres d'appui? Dans les cas où nous disposons d'ententes de contribution, ces ententes seraient-elles suffisantes comme preuve de contribution?**

Oui, elles devraient être indiquées dans la ou les lettres d'appui. Si vous avez un engagement financier avec un partenaire, celui-ci peut être inclus dans le budget.

**57. Vous avez mentionné que le public cible ou le groupe de personnes visées par le projet *doit* être inclus dans l'élaboration du programme. Ai-je bien compris?**

Les propositions seront évaluées en fonction de la capacité des soumissionnaires à faire participer des représentants du public cible et les principaux intervenants dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Le soumissionnaire peut indiquer ses efforts d'engagement et le mode de contribution des groupes cibles (si cela est pertinent); par exemple, le développement de partenariats, la participation du conseil ou la participation à des groupes de discussion.

**58. En ce qui a trait à l'inclusion du groupe cible dans le projet, espérez-vous qu'il en soit de même pour les programmes destinés aux jeunes et aux enfants?**

Oui, nous aimerions voir la participation des jeunes à chaque étape du projet. Les moyens appropriés de faire participer les différentes communautés varieront selon le groupe concerné.

**59. Le plan de travail est-il propre à la mise en commun des connaissances ou à l'ensemble du projet?**

Le plan de travail peut comprendre des activités de mise en commun des connaissances, mais il devrait couvrir l'ensemble du projet.

**60. Combien de projets seront sélectionnés pour un financement dans le cadre du volet Innovation?**

Le budget total de l'appel de propositions est de 36 M\$, mais le nombre définitif de projets soutenus dans le cadre de cet appel de propositions n'est pas connu à cette étape-ci. Il est possible que 20 à 30 projets soient financés. Nous n'avons pas déterminé un nombre fixe de projets à financer dans chaque volet, cela dépendra des budgets nécessaires aux projets les plus intéressants et de la représentativité de l'ensemble des défis, des groupes de bénéficiaires, etc. (c.-à-d. la diversité de l'ensemble des projets financés).

**61. Est-ce possible d'accéder à une version téléchargeable des questions de la soumission?**

Non, le formulaire de soumission est un formulaire en ligne.

**62. Est-ce que les travailleurs en milieu rural font partie des groupes démographiques relatifs à l'équité, la diversité et l'inclusion?**

Oui.

**63. Dans la section « Capacité à répondre aux attentes » du formulaire de soumission, il y a plusieurs questions concernant l'organisation. Je fais partie d'une unité de recherche d'une université, dois-je parler du conseil de l'université ou de la direction de mon unité de recherche?**

Les questions relatives à la gouvernance de l'organisation concernent l'institution dans son ensemble. Vous pouvez également fournir des informations pertinentes au niveau de l'unité/division/département si vous le souhaitez.

**64. Nous avons un évaluateur accrédité, mais sommes très intéressés à collaborer avec le Centre des Compétences futures dans ce processus. Si nous sommes sélectionnés, serez-vous un partenaire dans la conception de l'évaluation?**

Nous nous attendons à ce que les projets sélectionnés pour un financement fassent partie d'un processus collaboratif dans la conception de la production de données probantes avec Blueprint ADE, notre organisation responsable de l'évaluation. Dans certains cas, nous recommanderons un évaluateur indépendant payé par le Centre des Compétences futures. Consultez les questions similaires dans la présente Foire aux questions.

**65. Si nous créons un produit visant l'acquisition de connaissances, serons-nous en mesure de le vendre de façon commerciale ou ce produit devra-t-il être offert publiquement sans frais?**

Il n'y a aucune restriction quant à la commercialisation de votre produit après la période de subvention. La propriété intellectuelle appartiendra au créateur du produit (voir la réponse à la question 5). Vous devez coopérer avec le Centre des Compétences futures en ce qui a trait au partage d'information qui découle du travail financé.

**66. Dans le formulaire de soumission de proposition complète, à la section B, question 5, les soumissionnaires doivent décrire le problème que le projet tente de résoudre. Il y a des directives spéciales si votre projet tombe dans le volet « Optimiser les systèmes de développement des compétences ». Pouvez-vous expliquer ce que cela signifie?**

Les directives spéciales pour le volet « Optimiser les systèmes de développement des compétences » à la question 5 de la section B servent à fournir plus de précisions pour les projets qui ne sont pas conçus avec l'objectif exprès de cibler une population précise. Elles servent à élargir les façons dont les problèmes peuvent être définis, afin d'inclure les problèmes de systèmes, mais aussi pour demander que tous les projets expliquent en quoi ils seront ultimement bénéfiques à ceux qui cherchent à développer leurs compétences.

**67. Dans certains cas, particulièrement lorsque l'intention de la soumission est de fournir l'infrastructure visant à obtenir un impact transformateur à plus grande échelle, certaines des données probantes soutenant les résultats peuvent uniquement être obtenues plus tard dans le cycle de vie du projet. Je présume que c'est correct si l'évaluation des progrès et les risques associés sont abordés de façon efficace?**

Oui, de nombreux projets de développement des compétences ont un impact qui s'étend sur plusieurs années. Votre proposition doit souligner la vision à long terme et préciser certains des indicateurs de progrès à court terme qui sont visibles pendant la durée du projet.

**68. Comment différenciez-vous les lettres de soutien et les lettres de partenaires?**

Tous les partenaires listés à l'étape de la proposition complète doivent fournir des données probantes du partenariat sous la forme d'une lettre d'engagement spécifiquement écrite pour le projet et montrant la compréhension partagée de la relation entre les parties, comment l'organisation responsable et les partenaires vont collaborer, et énumérer toute contribution financière ou en nature à ce projet de la part des partenaires. Les lettres de soutien pour le travail de l'organisation en général seront bien moins persuasives pour les évaluateurs.

**69. Est-ce que le financement de contrepartie de valeur égale comprend les contributions en argent et en nature?**

Oui.

**70. Quels sont les problèmes qui constitueraient des signaux d’alarme pour les évaluateurs dans une soumission?**

Signaux d’alarme possibles : un manque de données probantes (pour le volet Données probantes), les risques fatals qui pourraient arrêter l’exécution du projet (les activités ou l’atteinte des résultats), les facteurs qui pourraient affecter la santé de l’organisation, etc.

**71. Dans quel délai répondrez-vous aux questions et où les réponses seront-elles publiées?**

Les Foires aux questions seront mises à jour dans les jours qui suivent, mais la version française sera disponible un peu plus tard à cause des délais de traduction supplémentaires.

**72. Pouvez-vous décrire les types de données probantes? Doivent-elles être formelles, expérimentelles, expérimentales, anecdotiques?**

Nous cherchons les données probantes les plus pertinentes possible. Nous reconnaissons que toutes les organisations ne sont pas en position de fournir des données expérimentelles concernant l’efficacité de leur modèle. De façon générale, toutefois, nous souhaitons voir les meilleures données disponibles possible qui vont au-delà de l’apprentissage anecdotique et expérimentiel, comme des évaluations de projets similaires qui suggèrent que l’intervention ou l’approche fonctionne; des données probantes démontrant que l’ensemble de compétences proposé augmentera effectivement l’employabilité, etc.

Même pour les projets du volet Innovation, ça serait souhaitable si nous pouvons voir que le modèle proposé est guidé par les données probantes : que vous avez une raison de croire que les activités proposées mèneront aux résultats souhaités. Nous voulons voir des réponses concrètes à la question « Qu’est-ce qui vous porte à croire que votre proposition fonctionnera? »

**73. En quoi la théorie du changement se distingue-t-elle du modèle logique?**

Une théorie du changement étaye le modèle logique. Elle indique clairement pourquoi vous croyez que votre modèle logique fonctionnera. Vous devez inclure une théorie du changement, plus que de simples présomptions, surtout pour les soumissionnaires du volet Données probantes.

**74. Peut-on s’attendre à une relation à plus long terme avec vous et la communauté d’expertise que vous mettez sur pied?**

Le Centre des Compétences futures s’engage à soutenir le développement de réseaux pour le partage des connaissances dans le secteur du développement des compétences. Les relations avec des organisations comme les vôtres sont essentielles afin d’alimenter ce réseau. Nous avons l’intention d’élaborer de multiples avenues pour des conversations bidirectionnelles et interorganisationnelles. Nous ne nous engageons pas à du financement à plus long terme pour le moment.

**75. Peut-il y avoir deux organisations responsables ou seulement une organisation responsable clairement définie?**

Nous avons besoin qu’il y ait une seule organisation responsable clairement définie. Les fonds sont déboursés à une seule organisation et cette entité prendra la responsabilité ultime du projet. Le bénéficiaire des fonds peut avoir des ententes indépendantes avec des partenaires, des sous-traitants, etc.

**76. Est-ce que toutes les agences de prestation de service sous-traitantes doivent être en place avec des ententes préliminaires au moment de soumettre la proposition?**

Non. Le Centre s'attend à ce que les lettres de soutien expriment un engagement de collaboration et précisent ce que le partenaire s'engage à faire; cela relève de la capacité à répondre aux attentes. Le Centre pourrait ou pas financer la proposition complète soumise ou une partie des dépenses proposées; comme les soumissionnaires sont toujours en cours d'évaluation, nous ne nous attendons pas à ce que ces engagements soient déjà contractuels au moment de la soumission. L'organisation responsable peut décider si elle souhaite conclure des protocoles d'entente, d'autres types d'ententes, des contrats, etc. en l'absence d'une entente de financement avec le Centre des Compétences futures.

**77. Peut-on apporter des ajustements au budget soumis à la phase 1?**

Oui, des changements peuvent être apportés au budget soumis à la phase 1 (lettre d'intérêt). Nous évaluons les propositions complètes sans les comparer à la lettre d'intérêt.

**78. Nous devons élaborer un outil ou un plan d'évaluation (par un agent indépendant) dans le cadre du projet. Est-ce acceptable si ce plan est rendu tôt dans l'exécution du projet et s'il ne figure pas dans la proposition?**

Il est difficile de répondre à cette question dans le résumé. Pour certains projets, il peut être approprié pour le plan d'évaluation d'être un produit livrable précoce (cela permettrait le développement collaboratif d'un cadre d'évaluation avec Blueprint). Pour d'autres projets, l'évaluation elle-même peut constituer l'objet principal du financement, auquel cas on s'attendrait à obtenir un maximum de détails à l'étape de la proposition.

**79. Quel rôle jouent le Centre des Compétences futures et Blueprint ADE dans l'évaluation?**

Les bénéficiaires de fonds collaboreraient avec le Centre des Compétences futures et Blueprint pour intégrer le processus d'évaluation au projet peu après l'obtention de la subvention, par exemple pour aider un bénéficiaire à trouver un évaluateur indépendant ou pour examiner les compétences et les ressources techniques disponibles au sein de l'organisation afin d'accomplir cette activité. Les arguments les plus solides en faveur de l'évaluation doivent faire partie intégrante du projet; nous travaillerons donc avec les bénéficiaires de subvention pour concevoir une approche d'évaluation, etc.

**80. Puis-je modifier le gabarit du modèle de budget?**

Le budget est un fichier Excel qui contient une formule de calcul. Les soumissionnaires doivent vérifier que la formule intègre tout revenu et/ou dépenses ajoutés au fichier. Aucune section du budget ne doit être supprimée et le fichier doit être téléversé en tant que fichier Excel avec le formulaire de proposition complète.

**81. Que faire si je souhaite modifier ma soumission après l'avoir soumise?**

La soumission peut être modifiée avant la date limite, même si vous l'aviez officiellement envoyée. Aucune modification ne sera possible après la date limite.

**82. Quelle est la différence entre les projets du volet Données probantes et ceux du volet Innovation, en matière d'état de préparation à l'évaluation?**

Blueprint s'attend à ce que les projets du volet Données probantes aient des données probantes existantes de leur efficacité et le potentiel d'être reproduits ou transposés et traitent de défis pressants en matière de développement des compétences partout au Canada. Nous nous attendons à ce que les projets

du volet Données probantes soient plus proches de ou prêts à l'évaluation d'impact que les projets du volet Innovation.

Les questions dans le formulaire de soumission de la proposition complète demandent aux soumissionnaires d'indiquer comment leur modèle les aidera à atteindre ces objectifs. Si nécessaire, les projets doivent indiquer à quelle étape ils sont rendus, quels soutiens sont nécessaires pour continuer, etc. L'identification des besoins est liée aux données probantes, mais aussi aux besoins en matière de capacités, etc. Les besoins ne sont pas vus négativement par les évaluateurs, ils sont vus comme une compréhension de l'organisation, de l'environnement opérationnel et de ce qui est requis afin d'exécuter le projet.

**83. Pouvez-vous nous donner une orientation sur ce que vous recherchez en matière de contributions en nature par rapport aux contributions de contrepartie?**

Non, aucune orientation précise. Une contribution de contrepartie égale n'est pas une exigence, mais indiquez toute ressource dont vous tirerez profit. La nature des contributions ne sera pas jugée plus ou moins favorablement pendant l'évaluation.

**84. Vous avez mentionné qu'il n'y avait aucune relation avec le Conseil des Compétences futures du ministère, veuillez préciser la relation de nos contributions à leur apprentissage?**

Au niveau du gouvernement, le Centre a un rôle d'observateur avec le Conseil et apporte les apprentissages provenant de ses projets d'innovation et sa stratégie de recherche au Conseil. Le Centre et le Conseil se sont engagés à se communiquer leurs résultats, mais nous sommes indépendants sur le plan opérationnel.

**85. Sur le gabarit du modèle de budget, sous « Revenu de l'organisation responsable », où l'organisation responsable inscrit-elle les contrats du projet (ententes de contribution et autres contrats) qu'elle a conclus?**

Cela dépend de la partie au contrat. Par exemple, si l'organisation responsable conclut une entente de contribution avec une agence provinciale, elle peut indiquer le nom de l'agence en tant que sous-titre sous la ligne A2, « Subventions provinciales » ainsi que la valeur en dollars.

**86. Sous « Dépenses pour le projet », où devons-nous indiquer les sous-traitants/consultants et les dépenses de l'organisation pendant l'étape du projet pilote qui concernent directement le projet?**

Les dépenses futures en matière de sous-traitants/consultants (services professionnels) peuvent être placées sous PE10, « Autres dépenses ».

Les dépenses que l'organisation a déjà faites doivent être placées dans le budget, peu importe si elles sont ou non associées au projet. Les dépenses devront être placées dans les sections appropriées du budget sous « Dépenses de l'organisation responsable ». Les services professionnels contractés avant le terme de l'entente de financement doivent être placés sous E10, « Autres dépenses ».

Les fonds engagés par l'organisation relativement au projet ne peuvent pas être couverts rétroactivement par le Centre des Compétences futures si le projet est finalement financé. Seules les dépenses admissibles

engagées pendant le terme de l'entente de financement seront considérées.

**87. Est-ce que les frais généraux sont des éléments admissibles du budget? Si oui, doivent-ils être placés sous « Autres dépenses » (PE10)?**

Consultez les réponses aux questions 9 et 11. Les frais généraux peuvent être un pourcentage des dépenses administratives de l'organisation (PE1 à PE7), toute autre dépense administrative ou en frais généraux non indiquée peut être placée sous PE10.

Les soumissionnaires devraient relire les Lignes directrices et la Foire aux questions avant et au moment de remplir le formulaire de proposition complète.

**88. Je n'ai pas accès au lien vers le formulaire de proposition complète. Que dois-je faire?**

Le site Web du Centre des Compétences futures a récemment été mis à jour, veuillez :

1. Vider la mémoire cache de votre navigateur  
<http://www.rapidomaine.fr/support/rapidomaine/142-vider-cache-navigateur-internet>
2. Accéder au formulaire de soumission à partir du site Web de l'appel de propositions du mois d'août 2019 : <https://fsc-ccf.ca/appele-de-propositions/aout-2019/?lang=fr>;
3. Remplacer tout raccourci/signet précédent qui menait au formulaire de soumission.

Communiquez avec le service des TI de votre organisation si le problème persiste

**89. Quel est le processus à suivre si nous voulons embaucher un conseiller externe en évaluation de projet? Devrons-nous intégrer les coûts à notre projet de deux ans?**

Le Centre règlera directement les services d'un conseiller externe indépendant en évaluation, le cas échéant. Si cela se produit, le Centre des Compétences futures ou Blueprint soutiendra l'embauche d'un évaluateur indépendant. Si le bénéficiaire de la subvention souhaite mener d'autres évaluations reliées au projet, il peut déterminer s'il doit inclure les coûts de ces évaluations dans son budget direct ou indirect aux fins d'examen en vue d'un financement.

**90. Quand auront lieu les prochains webinaires?**

Aucun autre webinaire n'a été prévu, veuillez consulter les enregistrements, la Foire aux questions et les Lignes directrices sur les appels à propositions.

**91. Vos Lignes directrices et instructions pour les soumissions de la phase 2 indiquent que l'équipe d'évaluation du CCF-FSC coconcevra l'approche et les outils d'évaluation avec le promoteur du projet et que ce dernier sera jumelé à un évaluateur indépendant qualifié. À notre avis, le rôle de l'évaluateur qui sera nommé n'est pas tout à fait clair. Son rôle sera-t-il de conseiller, d'encadrer, de surveiller et de soutenir OU de procéder à l'évaluation. Pouvez-vous nous éclairer?**

L'approche d'évaluation variera en fonction de l'état de préparation des différents projets à une évaluation complète. Chaque projet bénéficiera du soutien de l'équipe d'évaluation du CCF-FSC pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation, la préparation à l'évaluation et la préparation des rapports sur les résultats des activités entreprises grâce au financement. Les projets sélectionnés feront l'objet d'une évaluation complète avec un évaluateur indépendant qualifié.

**92. En qualité de municipalité qui soumet une proposition en vertu de ce programme, devons-nous remplir toutes les sections (particulièrement la section C « Santé organisationnelle — Gouvernance »)?**  
Une réponse connexe fait partie de la réponse à la question 63.

**93. Veuillez clarifier « lettre de recommandation » dans la section C2 Questions financières 3. Les lettres de recommandation peuvent servir : 1) d’attestation d’exactitude ou 2) d’outil de communication des insuffisances; le contenu est très différent.**

Cette question vise la divulgation complète de l’information à propos de toute insuffisance constatée dans les états financiers par les vérificateurs.

**94. Dans notre concept initial, nous avons proposé un projet complet, du concept et de la conception jusqu’à l’exécution et l’évaluation du programme, avec des données financières générales. Il reste encore quelques inconnues en ce qui concerne des éléments particuliers du budget, tandis que nous continuons à former des partenariats stratégiques. Est-il possible de ne soumettre que la phase de conception à cette étape? Cela nous donnera le temps d’élaborer de façon exhaustive notre approche, ainsi que les besoins en localisation connexes et les partenariats, de façon à avoir le plus grand impact possible. Si oui, parmi les questions des sections B1, B2 et B3, certaines seraient-elles facultatives?**  
Un budget complet est exigé dans le cadre d’une soumission complète pour permettre au Centre de revoir les allocations pour les activités et former la base d’une entente de financement pour les projets retenus.

Les soumissionnaires doivent faire leur meilleure estimation des dépenses ainsi que des contributions et des revenus projetés en utilisant les ressources, les approches et les outils disponibles (p. ex. les budgets de projet habituels, les expertises) dans la préparation d’un budget de projet complet.

**95. Notre organisme responsable étant nouveau, nous n’avons pas de gouvernance, de règlements administratifs, d’états financiers pour les exercices précédents ou d’employés à plein temps établis. Cela signifie que des sections importantes de la soumission seront clairessemées. Sommes-nous toujours admissibles? Sera-t-il possible de recevoir des fonds? Nous donneriez-vous des conseils sur la façon de procéder?**

Il est important d’établir le plus possible la preuve de la santé de votre organisme afin de démontrer qu’elle, et ses partenaires, est une entité apte à bénéficier d’un investissement public important. Il peut être approprié de fournir de l’information à propos des organismes affiliés proches et des partenaires afin de présenter un portrait plus exhaustif de la capacité de l’organisme à exécuter le programme prévu et à gérer les fonds de façon appropriée.

**96. Est-il permis de remplacer le nom du projet qui se trouve dans la lettre d’intérêt par un nouveau nom de projet à la phase 2?**

Les organismes responsables peuvent apporter des changements au nom du projet et aux aspects particuliers de la prestation (p. ex., l’ajout de partenariats ou de nouvelles activités), mais les soumissionnaires ne doivent pas changer le concept de base et l’étendue des travaux.

Nous prévoyons que plusieurs organismes apporteront des changements aux budgets et aux plans de travail entre la lettre ou l’intérêt original et la proposition complète pour laquelle la demande de justification est plus forte et les partenariats plus développés. Les évaluateurs n’étudieront que la

proposition complète et non pas la lettre d'intérêt originale.

**97. Est-il permis d'élargir le projet ou bien le CCF préfère-t-il que nous nous en tenions le plus possible au projet soumis originellement?**

Les organismes responsables peuvent apporter des changements au nom du projet et aux aspects particuliers de la prestation (p. ex., l'ajout de partenariats ou de nouvelles activités), mais les soumissionnaires ne doivent pas changer le concept de base et l'étendue des travaux.

Nous prévoyons que plusieurs organismes apporteront des changements aux budgets et aux plans de travail entre la lettre ou l'intérêt original et la proposition complète pour laquelle la demande de justification est plus forte et les partenariats plus développés. Les évaluateurs n'étudieront que la proposition complète et non pas la lettre d'intérêt originale.

**98. Nous préparons le budget de la phase 2 et nous aimerions savoir si nous devrions ajouter les coûts d'une évaluation développementale externe. Je suppose que nous devons payer Ryerson pour son soutien.**

Vous ne devez pas inclure les coûts de l'évaluation développementale dans le budget de la phase 2.

**99. Dans le webinaire et la FAQ, il semble qu'il n'y ait pas d'espace pour télécharger les diagrammes et les listes de référence. Lorsque je passe en revue la soumission, je ne vois que des espaces où télécharger le budget, le modèle logique, la théorie de changement. J'aimerais télécharger les diagrammes d'un sondage auprès d'employeurs que notre organisme a rempli en vue de soutenir la valeur unique de nos projets.**

Les données probantes qui soutiennent la valeur unique de votre modèle, ou les raisons qui vous poussent à croire qu'il fonctionnera, peuvent être téléchargées dans la question 2 de la section B3 : « Quelle donnée probante utilisez-vous afin d'établir que ces éléments de votre modèle satisferont aux besoins du secteur industriel ou pallieront les obstacles rencontrés par votre population cible identifiée ».

**100. Pouvez-vous apporter des clarifications en ce qui concerne la personne désignée comme responsable du projet? S'agit-il du responsable technique ou de la personne responsable de la gestion des contrats, du suivi du projet et de la production de rapports? Peut-on inscrire deux personnes dans la soumission?**

Le responsable de projet est la personne la plus appropriée du point de vue de l'organisme à recevoir la correspondance du Centre des compétences futures. Cette personne doit avoir une vue d'ensemble du projet et être en mesure de répondre aux questions pour s'assurer de communiquer adéquatement l'information communiquée par le Centre aux partenaires, aux autres membres du personnel de l'organisme responsable ainsi qu'à la direction de l'organisme. Le Centre préfère qu'il n'y ait qu'un seul responsable de projet.